

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA

Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Quatorzième session ordinaire

26 - 30 janvier 2009

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/465(XIV)

**PLAN D'ACTION (2008-2010) SUR L'INITIATIVE « LA GRANDE MURAILLE VERTE
POUR LE SAHARA ET LE SAHEL »**

Introduction

Pendant de nombreuses décennies, à l'exception de quelques années à pluviométrie normale, les pays sahélo-sahariennes ont souffert d'un manque de pluie qui témoigne généralement d'un déplacement des isohyètes vers le sud.

La combinaison du phénomène de la sécheresse avec des facteurs anthropiques (tels que la monoculture, les feux de brousse, les jachères de courte durée, la surexploitation des pâturages, etc.) a sérieusement rompu les grands équilibres écologiques au point de causer la dégradation des ressources naturelles, des sols et une baisse des productions agricoles. Ce sont autant de facteurs révélateurs d'un processus presque inexorable de désertification.

Confrontées à une baisse vertigineuse de leur production agricole principalement du fait d'une faible productivité des sols, les populations ont souvent réagi en s'engageant dans des mouvements migratoires et le défrichage de nouvelles terres pour l'agriculture dans la forêt. Les forêts disparaissent ainsi des zones sahariennes à une vitesse inquiétante.

L'initiative Grande Muraille Verte a été élaborée par l'ancien Président de la République du Nigeria, son Excellence OLUSEGUN OBASANJO qui l'a proposée au Sommet des Chefs d'États de la Communauté sahélo-sahariennes (CEN-SAD) en juin 2005 et ensuite à la cinquième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine en juillet à Syrte, en Libye. Sur la base des recommandations et des décisions de ces réunions des dirigeants et des Chefs d'État et de Gouvernement, des actions ont été engagées à divers niveaux pour faire face à la situation.

La Commission de l'Union africaine a élaboré un document d'orientation en étroite collaboration avec de nombreux partenaires notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD), l'Observatoire sahélo-saharien (OSS) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Ledit document a été soumis en marge du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la sécurité alimentaire tenu à Abuja, au Nigeria, en décembre 2006. Ensuite, les Chefs d'États africains et de gouvernement ont approuvé l'initiative à leur huitième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, en janvier 2007. Les dirigeants africains ont salué l'initiative comme une stratégie appropriée pour soutenir efficacement les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à juguler la menace de la dégradation des sols, de la désertification et de son corollaire d'appauvrissement social dans les zones sahélo-sahariennes du continent. A cet effet, la Commission a été chargée d'élaborer un plan de mise en œuvre. En septembre 2007, la Commission, avec l'assistance d'un groupe d'experts, a conçu un avant-projet de mise en œuvre pour les discussions avec les partenaires.

- Le Secrétariat de la CEN-SAD, en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), a également élaboré un document conceptuel et un plan d'action

(2008 – 2010) qui repose sur une série d'études et de consultations techniques avec les États membres et les partenaires ;

- Lors du Sommet des dirigeants et des Chefs d'État de la CEN-SAD, tenu à Niamey, au Niger, il a été demandé à la République du Sénégal d'aider à donner du contenu technique à cette ambitieuse idée de création d'une « Muraille verte ». Dans ce cadre, le Sénégal a organisé plusieurs réunions d'Experts et de Ministres de même qu'une table ronde en 2008 qui ont permis de finaliser plusieurs documents : i) une Note conceptuelle ; ii) un Schéma conceptuel (document d'avant-projet) ; iii) les critères de définition des limites de la Muraille verte et une liste indicative des espèces végétales adaptées ; iv) le rôle des petits barrages et des étangs dans la Muraille verte ; (v) le cahier de charges pour l'élaboration du document de projet ; et vi) le coût indicatif de la mise en œuvre du projet.

Le présent avant-projet intitulé « Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme Grande Muraille Verte au Sahel et au Sahara » est issu de la synthèse des diverses actions et initiatives entreprises à ce jour, au cours d'une réunion des représentants de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la CEA-SAD, du Sénégal de l'OSS et du CILSS tenue au Secrétariat de la CEN-SAD le 15 mai 2008 à Tripoli (Libye). Il vise à assurer la mise en œuvre du programme Grande Muraille Verte dans un cadre unique et synergique. En outre, le programme a été conçu pour renforcer la mise en œuvre des plans d'action nationaux liés à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et des plans d'action visant le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les zones désertiques au Nord et au Sud du Sahara, adoptés par tous les pays concernés par l'Initiative.

L'ambitieux programme de la Muraille verte doit être mis en œuvre dans les meilleurs délais possible. Sa mise en œuvre demande un investissement conséquent en ressources humaines et financières et un engagement politique des États concernés sur plusieurs décennies.



UNION AFRICAINE
Addis-Abeba, ÉTHIOPIE
B. P. 3243
Téléphone : 517 700
Fax : 517844



**COMMUNAUTÉ DES ÉTATS SAHÉLO
SAHARIENS**
Tripoli, LIBYE
B. P. 4041
Téléphone : +218 21 333 23 47
Fax : +218 21 444 00 76

**PROJET DE PLAN D'ACTION (2008-2010) SUR L'INITIATIVE
« LA GRANDE MURAILLE VERTE POUR LE SAHARA ET LE SAHEL »**



Avec la contribution de la République du Sénégal

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
I - CONTEXTE	3
II - LE PROGRAMME GRANDE MURAILLE VERTE AU SAHEL ET AU SAHARA	5
II.1 - APPROCHE STRATEGIQUE	5
II.2 - OBJECTIF	5
II.3 - EFFETS ET IMPACTS ATTENDUS	5
II.4 - BENEFICIAIRES.....	6
II.5 - PORTEE TECHNIQUE	7
II.6 - CADRE DE MISE EN ŒUVRE	7
2.6.1 - Phase I : phase initiale	8
2.6.2 - Phase II : Mise en œuvre.....	8
2.6.3 - Principes	8
2.6.4 - Zones prioritaires d'intervention.....	9
III MISE EN PLACE DU PLAN STRATÉGIQUE.....	10
III-1 FORGER DES PARTENARIATS ET POURSUIVRE LES INITIATIVES EN COURS	10
III-2 DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES/DE MISE EN ŒUVRE.....	10
3.2.1 Coordination politique	10
III-2-2 Coordination technique and financière.....	11
III-3 MOBILISATION DES RESSOURCES	12
III-4 BUDGET DU PLAN D'ACTION	12
CONCLUSION.....	13
BIBLIOGRAPHIE.....	14

Liste des tableaux

Tableau 1 : budget prévisionnel pour la phase 1 (2 ans) 15

Tableau 2 : zones prioritaires d'intervention **Error! Bookmark not defined.**

Tableau 3 : détermination du budget du programme pour les dix premières années
Error! Bookmark not defined.

INTRODUCTION

Pendant de nombreuses décennies, à l'exception de quelques années à pluviométrie normale, les pays sahélo-sahariennes ont souffert d'un manque de pluie qui témoigne généralement d'un déplacement des isohyètes vers le sud.

La combinaison du phénomène de la sécheresse avec des facteurs anthropiques (tels que la monoculture, les feux de brousse, les jachères de courte durée, la surexploitation des pâturages, etc.) a sérieusement rompu les grands équilibres écologiques au point de causer la dégradation des ressources naturelles, des sols et une baisse des productions agricoles. Ce sont autant de facteurs révélateurs d'un processus presque inexorable de désertification.

Confrontées à une baisse vertigineuse de leur production agricole principalement du fait d'une faible productivité des sols, les populations ont souvent réagi en s'engageant dans des mouvements migratoires et le défrichage de nouveaux espaces agricoles dans la forêt. Les forêts disparaissent ainsi des zones sahariennes à une vitesse inquiétante.

L'initiative Grande Muraille Verte a été proposée par l'ancien Président de la République du Nigeria, son Excellence OLUSEGUN OBASANJO et adoptée premièrement par la 7^e Conférence des Leaders et Chefs d'États de la Communauté sahélo-sahariennes (CEN-SAD) tenue à Ouagadougou, au Burkina-Faso, en juin 2005 et plus tard par le 5^{ème} Sommet ordinaire de l'Union africaine tenu en juillet 2005 à Syrte, en Libye. Sur la base des instructions des Leaders, des Chefs d'État et de Gouvernement, des actions ont été engagées à divers niveaux pour concrétiser cet important engagement politique :

La Commission de l'Union africaine a élaboré un document de définition du concept en étroite collaboration avec ses partenaires notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD), l'Observatoire sahélo-saharienne (OSS) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Ledit document conceptuel a été soumis au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement sur la sécurité alimentaire tenu à Abuja, au Nigeria, en décembre 2006. Aussi, les Chefs d'États africains et de gouvernement se sont-ils approprié de l'initiative à leur huitième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, en janvier 2007. Les Leaders africains ont salué l'initiative comme une stratégie appropriée pour soutenir efficacement les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à juguler la menace de la dégradation des sols, de la désertification et de son corollaire d'appauvrissement social dans les zones sahélo-sahariennes du continent. A cet effet, la Commission a été instruite d'élaborer un plan de mise en œuvre. En septembre 2007, la Commission, avec l'assistance d'un groupe d'experts, a conçu un avant-projet de mise en œuvre pour les discussions avec les partenaires.

- Le Secrétariat de la CEN-SAD, en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), a également élaboré un document conceptuel et un plan d'action (2008 - 2010) qui repose sur une série d'études et de consultations techniques avec les États membres et les partenaires.
- Lors du Sommet de la Conférence des Leaders et Chefs d'État de la CEN-SAD qui s'est tenu à Niamey, au Niger, il a été demandé à la République du Sénégal d'aider à donner du contenu technique à cette ambitieuse idée de création d'une « Muraille verte ». Dans ce cadre, le Sénégal a organisé plusieurs conférences d'Experts et des Ministres de même qu'une table ronde en 2008 qui a permis de finaliser plusieurs documents : i) une Note conceptuelle ; ii) un Schéma conceptuel (document d'avant-projet) ; iii) les critères de définition des limites de la Muraille verte et une liste indicative des espèces végétales adaptées ; iv) le rôle des petits barrages et des étangs dans la Muraille verte ; (v) le cahier de charges pour l'élaboration du document de projet ; et vi) le coût indicatif de la mise en œuvre du projet.

Le présent avant-projet intitulé « Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme Grande Muraille Verte au Sahel et au Sahara » est issu de la synthèse des diverses actions et initiatives entreprises menée au cours d'une réunion restreinte initiée à Tripoli le 15 mai par le Secrétariat général à laquelle ont participé les représentants de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la République du Sénégal, de l'OSS et du Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel. Il vise à assurer la mise en œuvre du programme Grande Muraille Verte dans un cadre unique et synergique. En outre, le programme a été conçu pour renforcer la mise en œuvre des plans d'action nationaux liés à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et des plans d'action visant le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les zones désertiques au Nord et au Sud du Sahara, adoptés par tous les pays concernés par l'Initiative.

L'ambitieux programme de la Muraille verte doit être mis en œuvre dans les meilleurs délais possible. Sa mise en œuvre demande un investissement conséquent en ressources humaines et financières et un engagement politique des États concernés sur plusieurs décennies.

I - CONTEXTE

Géographie et climat

La zone Sahélo-Sahélienne est principalement constituée de savanes et de steppes et s'étend de l'Océan Atlantique à la Corne de l'Afrique. La zone d'emprise du programme est ci-après indiquée sur la carte.

OCCUPATION DES SOLS ET CEINTURE VERTE

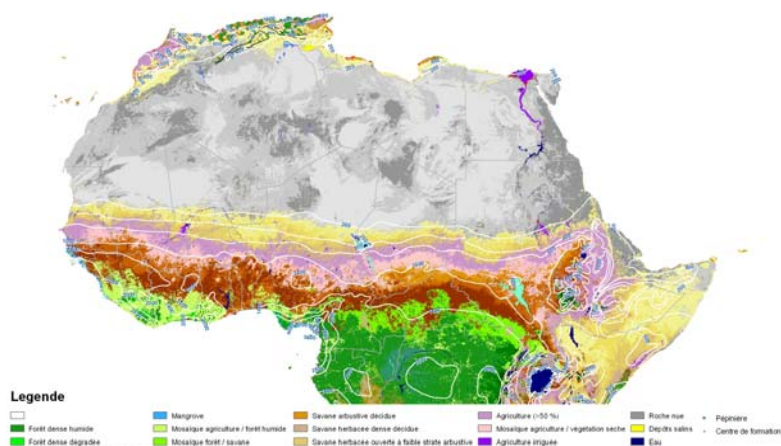


Figure 1 : Global Land Cover 2000 database, EC, JRC, 2003, www.gem.jrc.it/glc2000

Les précipitations dans la zone sont inférieures à 400 mm par an. La pluviométrie se caractérise par une grande variation interannuelle et d'une décennie à l'autre. Les obstacles les plus importants sont ceux liés à l'eau et à la fertilité des sols. Les études menées sur la structure du climat à long terme montrent qu'alors que les sécheresses sont régulières dans la zone depuis au moins 2500 ans, celles enregistrées ces dernières ont une périodicité et une durée qui se sont accrues. Les archives montrent aussi que la précipitation annuelle a baissé et que les sables du Sahara se sont déplacés sur 100 km au Sud, à l'intérieur de la zone.

Économie

L'économie de la zone sahélo-saharienne repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. La rareté physique de l'eau est la caractéristique commune de la majorité de la zone. Les pressions démographiques, la sédentarisation permanente et l'exploitation des zones fertiles comme pâturages dans la zone, associées à l'absence de bonnes alternatives technologiques spécifiques à la zone pour soutenir la production agricole et l'élevage conduisent actuellement à une baisse vertigineuse de la production agricole et animale, à l'accentuation de l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et à l'épuisement des ressources naturelles.

Pauvreté

À cause de la détérioration des ressources naturelles, de la fragilité des sols et de la forte pression démographique, les habitants de la zone sahélo-saharienne font maintenant partie des plus pauvres de l'Afrique. On estime à plus de 30% la population desdites zones vivant dans la pauvreté absolue dont l'écrasante majorité vient du milieu rural. Les ménages sont caractérisés par de faibles niveaux de capitaux physiques et financiers, des niveaux de ressources limités, une épargne faible ou inexistante, des infrastructures commerciales et des débouchés limités et une forte inflation.

Sécurité alimentaire et situation nutritionnelle

La plupart des pays de la zone sahélo-saharienne ont une alimentation pauvre et sont exposés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition qui caractérisent toute la zone. Le faible niveau des récoltes et la perte des bêtes continuent de réduire les ressources des ménages et leur capacité à générer des revenus. En outre, les prix élevés des aliments forcent les ménages à contracter des dettes élevées.

Production agricole

Les deux caractéristiques fondamentales qui définissent l'agriculture de la zone sahélo-saharienne sont : 1) la pluviométrie limitée et variable qui décroît en quantité et en prévisibilité du Sud au Nord de la zone ; 2) le faible rendement et la fragilité des sols manquant particulièrement de phosphate et d'azote. Ces caractéristiques s'allient à de nombreux facteurs économiques, institutionnels et socioculturels pour avoir une incidence négative sur la production et la productivité agricole.

État du sol et ressources hydriques

L'état du sol et des ressources hydriques s'est fortement détérioré du fait de l'expansion du peuplement et de la nécessité subséquente de produire plus de nourriture et davantage de bois de chauffe. Ceci a conduit à des réductions drastiques du couvert végétal. En conséquence, la végétation dans la majorité de la zone sahélo-saharienne a été dramatiquement altérée et l'écosystème s'est dégradé. Le résultat net en est la diminution de la pluviométrie, l'aggravation de l'érosion des sols, l'accentuation de la désertification, les mauvaises récoltes fréquentes et la faiblesse de la production de fourrage. Beaucoup de pays sahélo-sahariennes sont également confrontés à un manque d'eau sévère et l'accès à l'eau potable est souvent considéré comme le goulot d'étranglement le plus contraignant dans la zone.

II - LE PROGRAMME GRANDE MURAILLE VERTE AU SAHEL ET AU SAHARA

II.1 - Approche stratégique

Compte tenu de la situation alarmante qui prévaut sur les limites Sud et Nord du Sahara, il est envisagé agir prioritairement sur ces deux côtés de la bande Sahara et établir la Grande Muraille Verte dans les zones enregistrant moins de 400 mm de précipitation annuelle.

II.2 - Objectif

Le programme Grande muraille verte vise à renforcer la mise en place des cadres continentaux en vigueur et des plans d'actions de lutte contre les menaces de la dégradation du sol et de la désertification en marge du désert du Sahara. Ces mécanismes incluent le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), les programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux d'action pour la lutte contre la désertification (RAP, SRAP et NAP). L'objectif est d'encourager une approche synergique à la réalisation des activités des organes nationaux et sous-régionaux divers orientés vers la lutte contre la dégradation des sols et la désertification en Afrique. Ainsi, les atouts que disposent l'Union africaine et de la CEN-SAD en termes de plaidoyer et de capacité de mobilisation des acteurs peuvent-ils être hautement valorisés dans le cadre du présent programme. Toutefois, il est compréhensible de relever que l'appropriation définitive et la responsabilité de conception et de mise en œuvre des activités incombent aux États et aux communautés spécifiques. Le souhait est que ces efforts de collaboration et de coordination améliorent l'atteinte de l'objectif commun, celui de réduire la dégradation des sols et des autres ressources naturelles des zones situées dans les limites nord et sud du Sahara. Aussi, le programme devrait-il permettre à travers cette synergie une mobilisation et une utilisation optimales des ressources, toute chose difficilement réalisable par les pays ou les régions isolement.

II.3 - Effets et impacts attendus

La création de la Muraille verte dans ces régions arides et asséchées aura des effets et des impacts forts positifs sur les peuples et leurs milieux d'habitation. Plus spécifiquement, le programme grande muraille verte (PGMVSS) assurera un développement intégré et produira des effets et des impacts variés sur la zone qu'elle couvre. Ce sont :

- le ralentissement de l'érosion du sol : la présence du couvert végétal ralentit la vitesse du vent et favorise l'infiltration de l'eau ;
- la restructuration des sols dégradés : l'augmentation de matières organiques d'origine végétale et animale favorise la reconstitution du sol ;
- une augmentation accrue du taux de reboisement dans les pays traversés par la Grande Muraille Verte (GMVSS) : avec l'intention, entre autres, de restaurer les équilibres éco-climatiques et la biodiversité ;
- la redynamisation, le développement et la diversification de l'agriculture et de l'élevage à la fois en termes de volume de production végétale et animale que de taille de la population active employée dans ces sous-secteurs ;
- la restauration, la conservation et le développement de la biodiversité végétale et animale, la pâture différée et autres zones boisées appartenant à des personnes privées contribuent à la régénération naturelle et au retour à la vie sauvage : les oiseaux, les petits gibiers, les serpents, etc.
- l'accroissement de la satisfaction des besoins locaux en produits forestiers, spécifiquement en bois de chauffe, en grumes et produits ligneux et non- ligneux: sève, résines, racines, feuilles, écorces, fruits, pharmacopée, etc.
- l'amélioration du niveau de vie et de la santé du fait d'une amélioration remarquable de la nutrition, du cadre de vie et de la mise à disposition d'une manière plus aisément disponible des biens dont les ménages ont besoin (l'eau, l'énergie, les infrastructures sociales, etc.) ;
- l'inversion du phénomène de l'exode rural, de plus en plus « les migrants écologiques » et les personnes pauvres à la recherche d'emplois iront repeupler ces zones que les activités du programme auront réhabilitées.
- la maîtrise des sources d'approvisionnement en eau par la réalisation d'étangs de retenue d'eau, de lacs artificiels et de systèmes hydrauliques qui contribueront à améliorer le système de production.

II.4 - Bénéficiaires

Les effets et impacts du programme Grande Muraille Verte seront bénéfiques à diverses catégories d'acteurs à savoir :

- la communauté internationale ; puisque les objectifs du programme prennent parfaitement en compte les préoccupations internationales en termes de mécanisme de développement propre : réduction de l'effet de serre, l'absorption de carbone, la réduction des migrations économiques et écologiques ;
- les États : ils y voient une opportunité pour réactiver leurs programmes de restauration et de préservation de l'écosystème surtout ceux ayant trait à la conservation des forêts et des sols, mais aussi ceux relatifs à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire ;

- les communautés locales : les régions, les municipalités et les communautés rurales considèrent le PGMVSS comme un instrument pour redynamiser le développement local par l'amélioration des productions agricoles, la réduction du chômage et, plus généralement, l'accroissement des revenus ;
- les acteurs du secteur primaire : les agriculteurs, les éleveurs, les mineurs, les producteurs de sève, de miel et de résine ; les guérisseurs, les chasseurs, les sculpteurs, etc. Alors que pour les planteurs, le PGMVSS permettra d'étendre les surfaces cultivables et la productivité des zones cultivées, pour le reste des acteurs du secteur primaire, elle augmentera considérablement la disponibilité de matières premières.
- les entrepreneurs privés, initiateurs de parcs de safari, de l'agriculture moderne, des sites d'écotourisme y voient des opportunités économiques, etc. ;
- les structures scolaires de formation et de recherche : la GMVISS sera pour elles un site privilégié de recherche multidisciplinaire au plan régional, permettant une grande mobilité des scientifiques africains et une plus grande synergie dans la mise en œuvre du programme ;
- les populations vivant dans la zone de couverture du PGMVSS : en plus du fait qu'elle leur offre de plus grandes possibilités récolte de bois de chauffe, de fourrage et d'accès à l'eau potable, elles y trouvent des opportunités pour réduire le sous-emploi, la migration et la pauvreté.

II.5 - Portée technique

Le programme grande muraille Verte ne vise pas uniquement à créer de la forêt de l'Est à l'Ouest de l'Afrique, bien que la préoccupation liée au renforcement du couvert végétal soit traitée avec la plus haute attention. Elle consiste aussi et surtout en un ensemble d'interventions intégrées touchant les problèmes multisectoriels qui affectent les vies des peuples des zones sahélo-sahariennes de l'Afrique. Ces interventions qui sont multisectorielles et multidimensionnelles touchent transversalement un large éventail de préoccupations, à savoir la gestion des ressources foncières, hydriques et forestières ; la préservation des sols ; le développement des pâturages ; la production agricole durable de même que la prise en compte du genre et de la jeunesse dans le développement.

Les zones vulnérables du Sahel et du Sahara constitueront l'espace géographique couvert par le programme. En effet, la priorité sera donnée à la ceinture définie par les lignes d'isohyètes inférieures à 400 mm aux frontières australe et septentrionale du désert du Sahara. Toutefois, certains pays pourraient éprouver le besoin d'aller au-delà de cette zone pour lutter contre la dégradation des sols et améliorer les moyens de subsistance afin d'alléger la pauvreté.

II.6 - Cadre de mise en œuvre

La mise en œuvre du programme de la Muraille verte au Sahel et au Sahara demande des acteurs concernés un engagement soutenu compte tenu de la diversité des problèmes qui y sont liés. Les phases suivantes de mise en œuvre sont envisagées :

2.6.1 - Phase I : phase initiale

L'objectif de la phase initiale est de préparer un environnement propice à la mise en œuvre du programme de la Grande Muraille Verte. Cette phase devrait permettre de produire et de valider les éléments suivants :

- un plan d'investissement (national et régional) ;
- la capitalisation des savoirs et savoir-faire ;
- la définition du guide des projets labellisés « Grande Muraille Verte » ;
- le zonage et la caractérisation de la région;
- la définition et mise en œuvre des projets pilotes ;
- la définition de mesures institutionnelles de mise en œuvre ;
- le lancement des activités du programme.

Cette phase est prévue pour deux ans. Au cours de cette phase, toutes les études et consultations nécessaires notamment les réunions d'experts de validation des guides de projets labellisés, seront réalisées. Il est attendu des pays le renforcement des activités qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs du PGMVSS. Ils sont également encouragés à identifier et à entreprendre de nouvelles activités connexes.

2.6.2 - Phase II : Mise en œuvre

La phase de mise en œuvre s'étendra sur une période relativement longue avec des sous-phases de dix ans chacune et prévoit des évaluations intermédiaires et finales afin d'analyser les progrès réalisés. Les résultats de chaque phase réussie pourrait bien être analysés et valorisés pour les actions suivantes. En somme, la réalisation du programme jusqu'à son terme pourrait être estimée à trente ans en tenant compte du fait que des actions simultanées seraient possibles dans tous les pays à l'intérieur de la ceinture. Les activités de cette phase pourraient inclure la recherche continue. Les activités du programme (nationale et transfrontalière) seront principalement mise en œuvre par les pays concernés. Un appui pourrait être fourni si nécessaire par les acteurs régionaux, sous-régionaux et nationaux. Quelques actions prioritaires sont spécifiées en annexe.

2.6.3 - Principes

Étant donné la situation de la zone sahélo-saharienne et le besoin d'une mise en œuvre coordonnée et efficace du PGMVSS, il est retenu les principes ci-après pour guide la mise en œuvre des actions :

- contribuer à l'intégration régionale dans tous ses aspects pertinents ;
- adopter une approche « en faveur des pauvres » et d'amélioration durable des moyens de subsistance contribuant à accroître la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et en phase avec les principes des conventions de Rio et des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

- poursuivre une approche coordonnée et intégrée pour la production agricole et animalière, la gestion et le développement des ressources foncières et hydriques et aborder les aspects énergétiques et environnementaux des interventions fondées sur les principes de durabilité/développement durable ;
- intégrer des approches techniques aux approches facilitant la propriété et le développement communautaires et le renforcement des pouvoirs des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes ;
- promouvoir la diversification des revenus, des activités et des stratégies de combinaison de l'agriculture avec l'élevage et prendre en compte les besoins spécifiques des éleveurs, des femmes et les jeunes ;
- promouvoir des partenariats public-privé, éviter les actions qui affaiblissent le secteur privé et tenir compte des besoins de développement institutionnel et infrastructurel des utilisateurs finaux ;
- entretenir une collaboration franche avec tous les partenaires et acteurs appropriés dans le respect des rôles et des responsabilités dévolus à chacun et respecter les directives subsidiaires ;
- promouvoir le savoir faire local et valoriser tous les cas de succès en termes d'action de lutte contre la désertification.

Du point de vue opérationnel, les programmes ou projets devraient cibler des zones bien définies, avoir un caractère d'investissement à long terme avec un accent particulier sur la lutte contre la dégradation des sols et la désertification, la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Les actions à réaliser ne doivent pas être nécessairement contiguës mais plutôt focalisées sur les zones prioritaires. En outre, elles devraient avoir un caractère leur permettant d'être intégrées aux programmes sous-régionaux et nationaux.

2.6.4 - Zones prioritaires d'intervention

Les domaines suivants ont été retenus comme priorités d'interventions :

- créer un environnement approprié pour la mise en œuvre du programme ;
- promouvoir la sylviculture et un développement agricole durable, y compris les cultures alimentaires, l'élevage, la pêche ;
- promouvoir les activités génératrices de revenus dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles ;
- promouvoir le développement intégré des ressources foncières et hydriques, y compris la gestion des pâturages, la gestion forestière et foncière, la gestion des sols et de l'eau ;
- mettre en place une stratégie de communication efficace ;
- établir un cadre institutionnel efficace ;
- mettre en place une politique et un cadre juridique propice ;
- renforcer les capacités appropriées ;

- mettre en place un système efficace de coordination, de contrôle et d'évaluation;
- résoudre les problèmes intersectoriels importants qui se posent dans toutes les interventions, y compris la prise en compte de la problématique du genre et de la jeunesse, l'alerte précoce et la gestion des risques liés aux désastres, la gestion et la résolution des conflits et le renforcement des capacités .

Les axes stratégiques d'intervention seront développés plus loin dans le cadre logique présenté ci-dessous

III MISE EN PLACE DU PLAN STRATÉGIQUE

III-1 Forger des partenariats et poursuivre les initiatives en cours

Le PGMVSS s'inscrit notamment dans les divers efforts régionaux et nationaux déployés et qui se poursuivent à l'effet d'améliorer les moyens de subsistance dans la zone sahélo-saharienne. Conformément aux souhaits des principaux acteurs concernés et pour que l'initiative soit une réussite, le programme devra s'intégrer dans les programmes nationaux et régionaux mis en place pour traiter les questions liées à la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. À cet égard, les efforts et exploits louables des pays comme l'Algérie, la Tunisie, le Niger, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Sénégal, la Libye, le Mali et l'Égypte se révèlent des exemples utiles à valoriser dans le cadre du programme. Les préoccupations des Communautés Economiques Régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), en termes de gestion durable des ressources naturelles, serviront de base précieuse pour le partage et les échanges d'expérience sur la question. De la même façon, l'Initiative poursuivra le travail énorme qui est abattu à présent par les organisations régionales et sous-régionales œuvrant pour la lutte contre la désertification.

Le PGMVSS s'alignera également sur d'autres processus en cours notamment ceux de l'UNCCD, l'UNCBD, l'UNFCC, de l'Initiative TerraAfrica, de l'Initiative environnementale du NEPAD et le 15^e Programme opérationnel du Fonds de l'environnement mondial. À cet égard, l'Initiative doit être mise en œuvre sur une période étendue pour atteindre les effets escomptés.

III-2 Dispositions institutionnelles/de mise en œuvre

3.2.1 Coordination politique

La Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la CENSAD assureront le contrôle et la coordination générale de la mise en œuvre de l'Initiative. Dans cette perspective, ils mettront en place un mécanisme institutionnel approprié. En outre, La CUA et la CEN-SAD assureront la coordination en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) telles que la CEDEAO, l'IGAD et l'UMA pour parvenir à la réalisation des objectifs sus-indiqués. Elles seront intimement impliquées dans le suivi et la capitalisation des résultats issus de la mise en œuvre des projets dans les zones indiquées. La Commission et la CEN-SAD seront également chargées de coordonner les réunions des comités techniques et de pilotage. La

République du Sénégal, conformément à la mission que lui a confiée le Sommet des Leaders et Chefs d'État, continuera à appuyer la préparation et la coordination du programme sous l'égide de la CUA et du Secrétariat général de la CENSAD.

Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage sera composé des ministres dûment désignés par les Etats membres. La Commission de l'Union africaine et le Secrétariat général de la CEN-SAD en seront également membres. Le Comité de pilotage donnera des orientations stratégiques pour la mise en oeuvre du programme.

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour examiner les rapports annuels du comité technique et assurer le suivi des orientations stratégiques. Pour des questions d'efficacité, la réunion du comité de pilotage pourra se tenir en marge des sessions des Ministres CEN-SAD en charge de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement. Le secrétariat du comité de pilotage sera assuré par la CUA et le Secrétariat de la CEN-SAD.

Le comité technique

Les experts, représentant les états membres, constitueront les membres du comité technique. Il sera aussi constitué des experts représentant la CUA, le Secrétariat de la CEN-SAD, les CER concernées, les institutions techniques et des partenaires au développement concernés. Le comité technique assurera le contrôle technique de la mise en oeuvre sur le terrain et donnera des avis au comité de pilotage sur les orientations stratégiques nécessaires.

Le comité technique se réunira une fois tous les six mois pour suivre et orienter les activités du programme. Les sessions du comité seront organisées par l'Union africaine et la CEN-SAD avec le soutien des organisations techniques sous-régionales, telles que l'OSS et le CILSS, dûment désignées par leur CER mères. Un sous-comité pourrait être mis en place au sein du comité technique pour assurer un suivi plus approfondi et soutenu de la mise en oeuvre du programme.

Vu l'importance de l'Initiative et les chances de sa reproductibilité dans d'autres régions du Continent, la CUA sera chargée de rendre compte de sa mise en oeuvre auprès des différents organes et instances de l'UA pour une appropriation continentale du PGMWSS.

III-2-2 Coordination technique and financière

Au niveau régional, la coordination technique et financière du programme sera assurée, avec la collaboration étroite de la Commission de l'Union Africaine, par le Secrétariat Général de la CEN-SAD, notamment à travers une unité de coordination mise en place à cet effet. Cette unité sera spécialement chargée de :

- la gestion quotidienne des activités du programme ;
- le lancement et le suivi des études techniques et audits prévus dans le cadre du programme ;

- la préparation, en collaboration avec les Etats membres concernés, des budgets programme et le transfert de fonds aux services de coordination locaux ;
- le suivi et l'évaluation du programme.

Au niveau national, les gouvernements devraient veiller à la création de mécanismes nationaux efficaces de coordination pour suivre la mise en œuvre du PGMVSS. Les mécanismes mis en place dans le cadre des Conventions de RIO, pourront être renforcés et valorisés pour les besoins de suivi et de coordination du programme.

Les Communautés économiques régionales à travers les structures techniques telles que la CILSS, l'ICPAC et l'OSS, en collaboration avec le Sénégal, fourniront un appui pour la préparation et la coordination des programmes de mise en œuvre au niveau régional, national et transfrontalier. À cette fin, les CER devraient veiller à ce que le PGMVSS soit inscrit dans leurs programmes et activités de préservation de l'environnement, tels que les programmes d'action sous-régionaux de l'UNCCD et les autres programmes sur la biodiversité et le changement climatique, selon le cas. Il leur sera aussi nécessaire de veiller à la création d'un mécanisme régulier d'information et de prise de décision par les organes appropriés.

III-3 Mobilisation des ressources

Les Etats membres peuvent certes allouer des ressources budgétaires annuelles pour la mise en place de l'Initiative, mais ces ressources nationales devront être complétées par un soutien budgétaire externe. Dans ce sens, il serait nécessaire de créer un « fonds d'affectation spéciale » auquel chaque État membre contribuera volontairement ou sur une base prédéfinie. Les ressources de ce fonds, complétées par l'aide externe au développement permettraient une mise en œuvre continue du programme. L'initiative pourrait aussi envisager l'exploration d'un partenariat public-privé pour la mobilisation des ressources.

Pour une mobilisation efficace des ressources, les pays concernés auront besoin de concevoir des programmes concrets d'investissement pour les projets nationaux et transfrontaliers portant sur les zones focales définies dans le cadre en annexe.

En collaboration avec les Secrétariats de la CEN-SAD et du NEPAD aussi bien qu'avec les CER, la CUA apportera une assistance aux programmes nationaux et transnationaux par la mobilisation des ressources. Toutefois, cela ne fait pas de la mobilisation des ressources la priorité exclusive desdites organisations. Les gouvernements nationaux auront la responsabilité principale de rechercher les ressources financières pour leurs activités respectives aussi bien que pour les projets transfrontaliers. Toutefois, il est souhaitable qu'en présentant ce plan stratégique aux partenaires au développement, ces derniers le prennent en compte, en examinant et en approuvant les financements de leurs interventions, à tous les niveaux. Il est espéré aussi que des partenaires au développement utilisent ce plan stratégique dans la conception des appels et requêtes de propositions.

III-4 Budget du plan d'action

Le budget indiqué en annexe est à la mise en œuvre des activités de la phase initiale sur une période de deux ans. À la fin de cette phase, des précisions budgétaires

détaillées et partagées seront données relativement aux projets nationaux et transfrontaliers et aux programmes régionaux d'investissement.

Le budget de cette phase est évaluée à environ **2.7 millions de dollars**.

CONCLUSION

Le PGMVSS est un exemple important d'initiative de coopération régionale et continentale reposant sur le besoin éprouvé par les Africains de s'approprier des actions de lutte contre la désertification dans les zones vulnérables sahélo-sahariennes, au double niveau politique et technique. Comme ci-dessus indiqué, ce programme ambitieux de Grande Muraille verte devrait recueillir un investissement significatif de ressources financières et humaines. Il doit être mis en œuvre dans de meilleurs délais du fait de la persistance des effets négatifs de la désertification sur les populations rurales. Le budget du plan d'action actuel est évalué à 2.7 millions de dollars US et doit être mobilisé avec les efforts de tous les pays concernés pour permettre un lancement rapide du programme conformément aux attentes des instances de la Communauté.

BIBLIOGRAPHIE

Commission de l'Union africaine, Département de l'agriculture et de l'économie rurale, 2006: La Grande Muraille Verte dans le cadre de l'Initiative Sahélo Sahélienne, plan d'action pour la mise en œuvre, 21p.

CEN-SAD et OSS, 2006: La Grande Muraille Verte dans le cadre de l'Initiative Sahélo Sahélienne, brève analyse et directives préliminaires, 39 p.

CEN-SAD et OSS, 2006: la Grande Muraille Verte dans le cadre de l'Initiative Sahélo Sahélienne, programme d'action (2008-2010), 26 p.

Commission de l'Union africaine, Département de l'agriculture et de l'économie rurale, 2007: La Grande Muraille Verte dans le cadre de l'Initiative Sahélo Sahélienne.

Commission Scientifique du Sénégal (2006): Note Conceptuelle sur la Grande Muraille Verte, 11p

Commission Scientifique du Sénégal (2006): Note Conceptuelle sur la Grande Muraille Verte, 43 p

Commission Scientifique du Sénégal (2006): Critères de présentation, de la GMV et liste indicative des espèces végétales, 8p

Commission Scientifique du Sénégal (2008): Financement du PGMVSS: éléments indicatifs de coûts de mise en œuvre, 6p

Commission Scientifique du Sénégal (2008): Document projet de la Grande Muraille Verte: Termes de Référence, 13p

Commission Scientifique du Sénégal (2008): Rôle des petits barrages dans la Grande Muraille Verte, 15 p.

ANNEXES

ANNEXE 1: Tableau 1: Budget prévisionnel de la Phase 1 (2 ans)

Activités	Budget US\$
Elaboration des critères d'éligibilité et des indicateurs	50 000
Elaboration de questionnaires et identification des sites	75 000
Capitalisation d'informations et de connaissances scientifiques et techniques	150 000
Découpage régional à travers l'utilisation des terres et la classification des sols	175 000
Sensibilisation/mobilisation des pays	130,000
Activités pilotes	755 000
▪ Identification et définition des activités	25 000
▪ Mise en œuvre des activités	500 000
▪ Appui institutionnel au Point focal	230,000
Coordination du programme	425 000
▪ Coordination régionale	150 000
▪ Comité technique	105 000
▪ Comité régional (pour les activités transfrontalières)	105 000
▪ Atelier régional	82 000
Identification et initiation des activités et programmes transfrontalières	200 000
Elaboration de programme régional d'investissement	150 000
Programmes d'accompagnement	300, 000
▪ Formulation et mise en œuvre de programme de recherche scientifique régional	100 000
▪ Conception et mise en œuvre de réseaux régionaux de formation	70 000
▪ Conception et mise en œuvre de mécanismes pour des consultations et échanges de points de vue	70 000
▪ Mise sur pied de plateforme de parties prenantes, de mobilisation de ressources et création d'un fond de soutien dédié	60 000
Lancement du Programme	150 000
<i>Total</i>	<i>2, 572, 000</i>
Imprévus 5%	128, 000
Grand total	2, 700, 000

ANNEXE 2: Tableau 2: Domaines d'intervention prioritaires

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
Création d'un environnement propice pour la mise en oeuvre	a. Assurer la durabilité et l'appropriation du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le partenariat stratégique • Créer un mécanisme de financement durable (Fonds) • Développer un programme d'investissement exhaustif • Établir des critères d'éligibilité pour accéder aux fonds communs • Entreprendre des études pertinentes pour tirer profit des expériences réussies et identifier les programmes techniques • Elaborer des cartes pertinentes pour la délimitation des zones et les domaines prioritaires • Identifier et mettre en oeuvre des projets pilotes • Élaborer des lignes directrices pour la mise en oeuvre de GGWSSI (Initiative de la Grande Muraille verte au Sahel et au Sahara - IGMVSS) 	<ul style="list-style-type: none"> √ Des accords de financement fiables (Source) √ Mise en oeuvre ciblée et coordonnée √ Expériences réussies identifiées pour l'amélioration
Promotion du développement agricole durable	a. Améliorer la durabilité, l'intégration et l'adaptabilité de l'agriculture dans la zone sahélo-	<p>Promouvoir l'intensification agricole, les activités de diversification et d'intégration à l'aide des technologies appropriées</p> <p>Promouvoir les activités d'aménagement des oasis et des petits bassins fluviaux pour l'irrigation</p>	√ Amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations de la Zone sahélo-saharienne (ZSS), en particulier celle des femmes et des enfants

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
	<p>saharienne (ZSS) dont la sylviculture, l'élevage et la pêche</p> <p>b. Accroître la commercialisation des produits agricoles des ZSS</p> <p>c. Accroître l'accessibilité des hommes, des femmes, des agriculteurs, des gardiens de troupeaux et des pêcheurs de la SSZ aux intrants agricoles</p> <p>d. Accroître la sécurité et l'accessibilité des</p>	<p>Promouvoir l'investissement dans la mise en valeur des terres et dans des activités de développement</p> <p>Promouvoir l'agriculture urbaine et périurbaine</p> <p>Mettre en place des facilités de stockage, de conservation et de transformation.</p> <p>Faciliter le développement de marchés pour les produits de la ZSS aux niveaux national et régional</p> <p>Encourager les réformes du régime foncier et la planification de l'utilisation des terres</p> <p>Faciliter l'accès aux principaux intrants, dont le crédit, les services de vulgarisation et les intrants de production</p> <p>Faciliter l'accès aux ressources de base, en particulier pour les femmes rurales</p>	<p>√ Amélioration des moyens d'existence des populations de la ZSS et réduction de la pauvreté, en particulier celle des femmes et de la jeunesse rurales</p> <p>√ Préservation de l'environnement</p> <p>√ Productivité accrue et maintenue pour les produits agricoles, l'élevage et la pêche.</p>

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
	<p>populations, en particulier les femmes, de la ZSS aux ressources de base</p> <p>e. Utiliser les terres de la ZSS de manière plus rentable</p>		
<p>1. Promotion du développement et de la gestion intégrés des ressources foncières et hydriques</p> <p>3.1.Gestion des zones de</p>	<p>a. Mettre en valeur les sols dégradés</p>		<p>√ Productivité accrue de l'élevage</p> <p>√ Amélioration des</p>

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
pâturage	<p>b. Améliorer la quantité et la qualité des pâturages</p> <p>c. Améliorer la gestion de l'eau dans les zones de pâturage</p> <p>d. Accroître la productivité et la diversification de l'élevage</p> <p>e. Améliorer l'état de préparation nationale et régionale pour faire face au changement climatique et aux catastrophes naturelles</p>	<p>Développer des sources aquatiques à des points appropriés et promouvoir les techniques de conservation de l'eau</p> <p>Promouvoir l'utilisation des technologies appropriées et des meilleures pratiques et faciliter la création de réseaux de recherche et d'adaptation de technologie</p> <p>Promouvoir les pratiques de gestion des feux</p> <p>Promouvoir la diversification de la production de l'élevage, en ciblant les femmes rurales en particulier</p> <p>Promouvoir la transformation et la commercialisation des produits de l'élevage aux niveaux national et régional</p> <p>Promouvoir une meilleure accessibilité aux services vétérinaires et faciliter le renforcement des capacités locales en matière de santé animale</p> <p>Faciliter la mise en place de systèmes d'alerte précoce à tous les niveaux</p>	<p>moyens d'existence liés à l'élevage</p> <p>√ Amélioration de la situation socioéconomique et culturelle des communautés pastorales</p>

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
		<p>Renforcer les institutions existantes nationales et régionales concernées par la préparation aux catastrophes et encourager la mise en place de systèmes communs d'alerte précoce</p> <p>Promouvoir les techniques de gestion des zones de pâturage pour faire face à la variabilité du climat et au changement climatique</p> <p>Promouvoir un dialogue efficace sur la gestion et la résolution de conflits</p> <p>Encourager la mise en place de plans de préparation nationaux</p>	
3.2 Sylviculture et gestion foncière	<p>a. Pour améliorer la gestion de l'écosystème forestier, la biodiversité et la production forestière</p> <p>b. Accroître la séquestration du</p>	<p>Promouvoir l'utilisation accrue des technologies d'énergie renouvelable y compris l'application des technologies visant à économiser l'énergie</p> <p>Promouvoir l'utilisation de technologies, techniques et pratiques pour une meilleure gestion des forêts, y compris l'utilisation des connaissances traditionnelles</p> <p>Promouvoir la sylviculture privée et communautaire</p> <p>Promouvoir l'introduction d'activités intégrées de conservation du sol</p>	<p>Amélioration des moyens d'existence liés à la sylviculture, en particulier celle des femmes</p> <p>√ Augmentation des revenus liés à la sylviculture</p> <p>√ Réduction de la pauvreté</p>

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
	<p>carbone</p> <p>c. Parvenir à l'utilisation durable de produits nonforestiers</p> <p>d. Mettre en valeur des zones forestières dégradées</p> <p>e. Parvenir à la gestion durable des ressources en bois de chauffe</p> <p>f. Accélérer l'intégration dans la gestion des ressources trans-frontalières</p>	<p>Promouvoir l'utilisation alternative de produits non-bois, en particulier parmi les femmes rurales, à travers l'introduction d'arbres à valeurs multiples tels que le Pongamia piñata et autres acacias utiles</p> <p>Promouvoir l'écotourisme</p> <p>Renforcer les mesures de protection forestière, y compris la protection contre les feux sauvages et les prédateurs</p> <p>Promouvoir les activités de reboisement et le développement de zones boisées</p> <p>Faciliter les activités de cartographie et d'évaluation des ressources forestières</p> <p>Promouvoir un dialogue efficace pour la gestion et la résolution des conflits impliquant le secteur forestier</p> <p>Encourager la planification et la gestion communes des ressources forestières transfrontalières</p> <p>Faciliter le renforcement des capacités pour le commerce du carbone et la quantification du carbone ainsi séquestré</p>	

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
		Promouvoir les techniques de gestion des forêts pour faire face à la variabilité du climat et au changement climatique	
3.3 Gestion de l'eau et du sol	Améliorer la conservation de l'eau et du sol, la fertilité du sol, la disponibilité et la qualité de l'eau, et l'efficacité de l'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des initiatives conjointes régionales pour la gestion durable des ressources hydriques partagées et transfrontalières et des bassins hydrographiques • Promouvoir l'adoption de meilleures technologies techniques et pratiques de gestion du sol et de l'eau, y compris les techniques de water • Promouvoir les techniques de gestion du sol et de l'eau pour faire face à la variabilité du climat et au changement climatique • Promouvoir les techniques d'efficacité de l'utilisation de l'eau • Faciliter les efforts visant à améliorer les capacités/ les connaissances des communautés et des institutions pour préserver l'eau/le sol. • Promouvoir l'évaluation et la cartographie des ressources hydriques et foncières disponibles et potentielles. • Promouvoir une meilleure utilisation des informations climatiques provenant de sources contemporaines et traditionnelles en vue de la prise de décisions informées. 	<p>Amélioration de la productivité du sol et de l'eau</p> <p>Accroissement maintenu de la productivité agricole, des zones de pâturages et des forêts</p> <p>Disponibilité durable des ressources hydriques</p>

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
4. Mise en place d'une stratégie de communication efficace	Institutionnaliser les processus de communication efficaces à différents niveaux pour le plaidoyer, la sensibilisation, la vulgarisation et l'apprentissage.	<p>Faciliter la production, la collecte, la présentation et la diffusion de l'information pertinente</p> <p>Faciliter la création d'un site web pour l'Initiative</p> <p>Faciliter la mise en place de mécanismes pour renforcer les relations avec le public et les médias</p> <p>Promouvoir la création et la mise en place d'un cadre pour mesurer le progrès accompli et les impacts à tous les niveaux</p> <p>Définir une identité pour le GWSI</p> <p>Mettre en place des mesures susceptible de mobiliser et motiver les parties prenantes y compris les partenaires de développement et la communauté des bailleurs de fonds</p> <p>Élaborer et partager des stratégies et des ensembles de communication destinés à des audiences/parties prenantes ciblées, dont les femmes, les jeunes et d'autres groupes de la communauté</p> <p>Faciliter le développement de compétences en communication chez ceux chargés de la mise en</p>	<p>Réalisation de l'Initiative Grande muraille verte du Sahara et de ses objectifs</p> <p>Rationalisation et amélioration des systèmes de prise de décisions à tous les niveaux</p> <p>Appropriation de l'Initiative établie à tous les niveaux</p> <p>Bienveillance pour la mise en oeuvre de l'Initiative développée et maintenue à tous les niveaux</p>

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
		<p>oeuvre de l'Initiative en vue d'une interaction plus efficace avec les parties prenantes</p> <p>Créer/identifier et utiliser différents réseaux de communication appropriés</p> <p>Faciliter l'harmonisation des politiques en matière de communication</p> <p>Utiliser la stratégie de communication de l'Initiative pour promouvoir un dialogue efficace en vue de la gestion et de la résolution des conflits à tous les niveaux</p> <p>Utiliser le système de communication de l'Initiative pour promouvoir les synergies et les partenariats pour la coordination et l'exploitation avec les principales parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mesures pour rationaliser la communication interne et externe et tirer des enseignements à partir des expériences existantes et en cours 	
5. Mise en place d'un cadre	Mettre en place des dispositifs	Mettre en place des mécanismes de coordination à	Coordination, engagement et motivation

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
institutionnel opérateur efficace	institutionnels efficaces pour l'organisation, la gestion et la mise en œuvre de l'Initiative à tous les niveaux	<p>tous les niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des programmes de renforcement des capacités à tous les niveaux et aider à les mettre en œuvre • Appuyer les efforts de mise en réseau et de construction de partenariats au niveau institutionnel <p>Promouvoir le développement et l'utilisation de cadres communs pour le suivi et l'évaluation des activités liées à l'Initiative dans les institutions participantes</p> <p>Faciliter la mise en place de mécanismes de coordination avec les CER, et autres cadres institutionnels liés à l'Initiative tels que l'OSS, UNEP-GEF, UNCCD, NEPAD, UNFCCC, UNCBD, FAO et autres</p>	efficaces de toutes les institutions pour l'exécution coordonnée de l'Initiative à tous les niveaux
6. Mise en place d'un environnement politique et juridique favorable	Fournir une plateforme pour la mise en œuvre des politiques harmonisées liées à l'Initiative, des lois, des décisions et des accords, à tous les	<p>Identifier et appuyer des forums pour des dialogues en matière de politiques relatives à l'Initiative</p> <p>Encourager et promouvoir l'élaboration de politiques communes pour la gestion et l'utilisation des ressources naturelles</p> <p>Promouvoir des études qui contribueront à harmoniser, rationaliser et consolider les politiques</p>	Mise en œuvre réussie et durable de l'Initiative et de ses composantes à tous les niveaux

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
	niveaux	<p>pertinentes à l'Initiative</p> <p>Promouvoir des politiques cohérentes nationales et régionales sur les questions transfrontalières dont la transhumance et le pastoralisme nomade</p> <p>Faciliter la création de cadres juridiques appropriés aux niveaux national et régional</p> <p>Encourager l'inclusion de l'Initiative dans les plans de développement nationaux, dont les Plans stratégiques pour la réduction de la pauvreté et autres plans et programmes, comme il convient</p>	
7. Renforcement des capacités pertinentes et appropriées à tous les niveaux	Accroître les capacités dans tous les domaines d'intervention et à tous les niveaux pour gérer les problèmes de dégradation du sol et de désertification dans la ZSS et améliorer les	<p>Recueillir et documenter les informations sur les expériences et le savoir-faire existants</p> <p>Organiser des ateliers de formation pour l'échange des expériences et des enseignements obtenus</p> <p>Développer et mettre en oeuvre des programmes de formation aux niveaux national et régional pour intégrer l'exécution des activités dans les différents domaines d'intervention</p> <p>Développer et renforcer des réseaux d'institutions et</p>	<p>Accroissement des capacités humaines et institutionnelles à tous les niveaux pour l'exécution efficace et durable de l'Initiative</p> <p>L'autonomisation/ le renforcement des capacités des communautés pour initier,</p>

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
	<p>moyens de subsistance des populations de la zone, dont les femmes et les jeunes</p>	<p>d'initiatives semblables et d'interventions thématiques</p> <p>Créer et renforcer des liens avec des institutions de recherché et académiques pour appuyer les activités de l'Initiative</p> <p>Faciliter le recyclage/la mise à jour/ la réorientation des personnes engagées dans la mise en œuvre de l'Initiative à tous les niveaux, en particulier les communautés locales, sur les exigences spécifiques de l'Initiative</p> <p>Promouvoir des programmes et des projets d'autonomisation des communautés locales</p>	<p>mettre en œuvre et soutenir les interventions liées à l'Initiative</p>

Domaines d'intervention prioritaires	Objectif	Activités	Résultats attendus
8 Mise en place d'un système efficace de coordination, de suivi et d'évaluation (M&E)	<p>a. Mettre en place des structures efficaces de coordination et de M&E à tous les niveaux</p> <p>b. Mettre en place un système efficace de gestion de l'information (MIS) pour l'Initiative</p>	<p>Mettre en place des comités technique et de pilotage</p> <p>Mettre en place des systèmes opératoires de M&E à tous les niveaux</p> <p>Mettre en place des mécanismes/processus appropriés d'établissement de rapports pour la prise de décisions appropriée</p> <p>Créer une base de données pour faciliter la gestion de l'information par rapport à l'Initiative</p>	<p>Amélioration du système d'établissement de rapports et de la responsabilité</p> <p>Amélioration de la mise en œuvre et de la coordination</p> <p>Rationalisation de la prise de décisions et de l'allocation des ressources</p>

ANNEXE 3 : Tableau 3 : Indiquer le budget programme pour les dix premières années

	Domaine prioritaire d'intervention	Coûts indicatifs pour dix ans
1	Promouvoir le développement agricole durable	94 500 000
2.	Promouvoir le développement et la gestion intégrés des ressources foncières et hydriques	
	1. Gestion des zones de pâturages	115 500 000
	2. Gestion forestière et foncière	136 500 000
	3. Gestion de l'eau et du sol	73 500 000
3	Mettre en place une stratégie de communication efficace	54 600,000
4	Mettre en place un cadre institutionnel opératoire efficace	52 500 000
5	Créer un environnement juridique et politique favorable	63 000 000
6	Renforcer les capacités pertinentes et appropriées à tous les niveaux	29 400 000
7	Mettre en place un système efficace de coordination, de suivi et d'évaluation	16 800 000
	Total	636 300 000

2009

Plan d'Action (2008-2010) sur l'Initiative « La Grande Muraille Verte pour Le Sahara et le Sahel »

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3189>

Downloaded from African Union Common Repository